



## **DOSSIER DE PRESSE**

*Signature de la convention cadre  
de mise en œuvre  
du pôle d'excellence rurale*

**Itinéraire interactif du Pays Sisteronais-Buech**

*Mardi 20 février 2007 à 14 heures45*





PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE - PROVENCE



## LE PÔLE D'EXCELLENCE RURALE

### « Itinéraire interactif du Pays Sisteronais-Buech »

L'appel à projets « pôles d'excellence rurale » a été lancé fin décembre 2005 avec l'objectif de soutenir 300 initiatives locales porteuses de projets créateurs d'emplois, innovants, ambitieux, bâtis autour de partenariats publics-privés.

Devant le dynamisme des acteurs locaux, et après deux sessions de sélection, ce sont finalement 376 projets qui ont été labellisés en un an.

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence, six projets ont été retenus.

La convention conclue ce jour, mardi 20 février 2007, en présence de Mme Henriette MARTINEZ, Député-Maire de Laragne et de Monsieur Daniel SPAGNOU, Député-Maire de Sisteron, entre Monsieur Bruno LAGIER, Président du Pays Sisteronais Buëch, Monsieur Jean-François SAVY, Préfet des Hautes-Alpes, et Monsieur Jacques MILLON, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence fixe le cadre de la mise en œuvre du pôle "Itinéraire interactif du Pays Sisteronais-Buech".

Le «pôle d'excellence rurale» porté par le Pays «Sisteronais-Buëch»s'inscrit dans l'axe prioritaire de soutien à l'excellence au titre de la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques. Son inscription rurale, la qualité du partenariat public/privé, sa contribution au développement durable ont justifié sa labellisation.

Il poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Le développement du tourisme culturel durable en proposant une offre touristique et diversifiée ;
- La revitalisation et la pérennisation de l'économie locale, en favorisant le maintien et le développement d'activités permettant la création de nouveaux emplois dans les secteurs du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des transports ;
- La cohésion territoriale et l'insertion sociale, en favorisant le développement durable du territoire et renforçant son identité ;
- Le développement des nouvelles technologies au service du tourisme qui contribuera au désenclavement du territoire.

Le coût total des opérations est estimé à 2,8 M€, et concernera :

- le développement de l'écomusée du Sisteronais-Buëch d'un coût de 777 128 € ;
- La valorisation des richesses patrimoniales d'un coût de 1 654 545 € ;
- Les outils de communication (bornes interactives, panneaux) d'un coût de 369.000€.

La labellisation par l'Etat s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat de neuf cent onze mille cent soixante euros (911 160.€). Cette somme est ventilée entre les deux départements de la façon suivante :

- Une aide de 378 760 € au titre du FNADT soit 156 340 € pour le département des Hautes-Alpes et 222 040 € pour le département des Alpes de Haute-Provence ;
- Une aide de 357 263 € au titre du droit commun en faveur du département des Hautes-Alpes et 175 137 € en faveur du département des Alpes de Haute-Provence.